



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Fonctionnement

Question écrite n° 47476

### Texte de la question

M. Roland Blum attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche concernant les conseillers de l'enseignement technologique. Les conseillers de l'enseignement technologique ont pour mission d'assurer la liaison entre le monde de la production et l'école. La note de service no 91-208 du 11 septembre 1991 rappelle quelques textes antérieurs et preconise la creation de groupements academiques pour assurer les indispensables liaisons, la formation, l'information des conseillers et l'animation de rencontres. Pour l'academie d'Aix - Marseille, 335 conseillers ont ete designes. Penser que l'ensemble de cette potentialite repandue dans quatre departements puisse accomplir la totalite des taches qui sont de sa competence et de ses responsabilites sans logistique administrative serait tout a fait irrealiste. Il lui demande, au moment des prochaines nominations, la possibilite de reetudier les missions confiees aux CET, la facon dont elles sont remplies et, si l'on souhaite qu'ils soient reellement des partenaires, de prendre les dispositions financieres pour qu'ils puissent oeuvrer suivant les methodes de notre epoque.

### Données clés

**Auteur :** [M. Blum Roland](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 47476

**Rubrique :** Enseignement technique et professionnel

**Ministère interrogé :** éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 janvier 1997, page 336